

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n°D_2026_103

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0
- dont représentés : 5

Votants : 33

- dont « pour » : 33
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jean-Claude BRU, Alain CABROL, André CABROL, Marie CASARES, Pascal COUSTURIER, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Pierre ESCANDE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE, Myriam YEDDOU

Représentés : Jacques ARMESTO représenté par Annette BOIX, Alexis BENAMAR représenté par Robert BOUSQUET, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Francis REMIOT représenté par Marie-Hélène BONNET, Vincent VIDAL représenté par Alain CABROL

Excusés : Véronique ARMENGAUD, Pierre MOURET, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Jacqueline GRANIER

Objet : **Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les Communautés de communes doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
081-200066553-D_2026_103-DE
A G E D I

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut-Languedoc a été installé le 31 mars 2026 ;

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de communes du Haut-Languedoc tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE

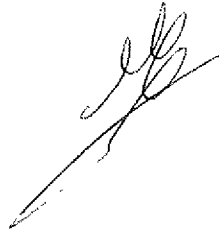
A l'unanimité des membres présents

- D'adopter le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Jacqueline GRANIER

Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **28 / 09 / 20 26**
et publié ou notifié
le **28 / 09 / 20 26**

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026

Date de réception de l'AR: 28/09/2026

081-200066553-D_2026_103-DE

A G E N D I